



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
10 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Onzième session

Windhoek (Namibie), 16-27 septembre 2013

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget:

Programme et budget de l'exercice biennal 2014-2015

Programme et budget de l'exercice biennal 2014-2015

Note du secrétariat

Rectificatif

Chapitre IV

Après le paragraphe 19 *insérer* une nouvelle section C libellée comme suit. Les autres sections du chapitre IV et tous les paragraphes et tableaux qui suivent sont renumérotés en conséquence.

C. Budget conditionnel pour l'organisation des sessions du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à Bonn

20. Si la quatrième session extraordinaire du CST et la treizième session du CRIC se tiennent à Bonn, un montant supplémentaire de 731 000 euros (voir tableau 8) sera nécessaire pour couvrir les dépenses d'ordre logistique (location de locaux, installation de systèmes de communication, engagement de personnel local, fourniture de matériel et de personnel de sécurité, location de matériel et fournitures).

Tableau 8

Ressources supplémentaires nécessaires à l'organisation de la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et de la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à Bonn

<i>Objet de dépense</i>	<i>Euros</i>
Coûts supplémentaires	588 000
Imprévus	59 000
Total partiel	647 000
Dépenses d'appui aux programmes	84 000
Total	731 000